

Municipalité de Sainte-Luce

À une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Luce tenue le 1^{er} mai 2006 à 20 heures conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À laquelle sont présents :

France St-Laurent, mairesse
Hugues Dionne, conseiller
Michaël Ouellet, conseiller
Nathalie Bélanger, conseillère
Pierre Laplante, conseiller
Anne A. Racine, conseillère

Est absent :

Charles Turcotte, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Monsieur Gino Dubé, directeur général est présent

Madame Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale adjointe est présente.

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Procès-verbal du 3 avril 2006**
- 4. Procès-verbal du 20 avril 2006**
- 5. Suivi des procès-verbaux**
- 6. Déboursés**

7. Période de questions

A. Administration générale

1. Dossiers municipaux / Répartition aux membres du conseil
2. Déclaration des intérêts des élus
3. Vérification 2005 / prolongation
4. Politique familiale / Nicole Rondeau
5. Marianne Rodrigue, fille de Clément Rodrigue et Annie-France Lévesque / Cédric Brochu, fils de Yan Brochu et Mélanie Beaupré
6. Édith Larrivée / taxe d'égout
7. Colloque de zone / ADMQ
8. Lutte contre l'herbe à poux / responsable
9. Promenade de l'Anse-aux-Coques / autorisation
10. Engagement de crédits au 30 avril 2006
11. Ressources humaines
12. Servitech
13. États des activités financières au 31 mars 2006
14. Gilbert Garon Bic Inc. / location d'une partie du lot P189

B. Sécurité publique

C. Transport

1. Rapport du directeur des travaux publics (**copie**)
2. Lignage
3. Vente des véhicules usagés – transfert de propriétaires, des plaques et des immatriculations / autorisation

D. Hygiène du milieu

1. 29^e Conférence régionale de RESEAU environnement / Matane 18 mai 2006

E. Urbanisme

1. Rapport de l'inspectrice en bâtiment du mois de avril 2006
Demandes de PIA
2. Julie Leblanc & Jean-René Ross / 68, Route du Fleuve Ouest
3. Gaétan Perreault / 127, Route du Fleuve Est
4. Denis Perron / 83-B, Route du Fleuve Est
5. Jacques Tremblay / 118, Route du Fleuve Ouest
6. Michel Carrignan / 3, Route du Fleuve Ouest
7. Assemblée de consultation / règlement 2006-67
8. Adoption du second projet de règlement # 2006-67
9. Adoption du règlement modifiant le règlement 346-93 relatif au plan d'urbanisme
10. Adoption du règlement modifiant le règlement 348-93 relatif au zonage

F. Loisir et culture

1. Demande d'assistance financière / Fête nationale
2. Club de Voile Force-5 / location chalet de service pour l'été 2006 – 500\$
3. Commission scolaire des Phares / remboursement location 2004-2005 payée en trop – 6212.05 \$
4. Demande de soumission / produits d'entretien

G. Édifice et machinerie

H. Divers

146-2006

Ordre du jour

Proposé par : Nathalie Bélanger

Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

147-2006

Procès-verbal du 3 avril 2006

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 3 avril 2006 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Anne A. Racine, appuyé par Pierre Laplante et résolu à l'unanimité que la directrice générale adjointe soit dispensée d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté.

Adopté

148-2006

Procès-verbal du 20 avril 2006

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 20 avril 2006 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Nathalie Bélanger, appuyé par Anne A. Racine et résolu à l'unanimité que la directrice générale intérimaire soit dispensée d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté.

Adopté

Suivi des procès-verbaux

FACTURES PAYÉES -Avril

1	Rémunération élus -Avril	4 093.62 \$
2	Rémunération employés - Avril	30 873.61 \$
3	REER - Avril	2 047.59 \$
4	Telus - téléphones	1 032.63 \$
5	Cogéco Cable - internet	80.46 \$
6	Citicorp Finance	446.07 \$
7	Gilles Langlois - déneigement/avril-dern. vers.	670.98 \$
8	Groupe Réjean Claveau - déneigement/ avril - dern. vers.	18 868.32 \$
9	Hydro-Québec - édifices municipaux	3 863.87 \$
10	- hygiène	1 536.80 \$
11	- éclairage	1 641.17 \$
12	Bell Mobilité - cellulaire DTP	34.51 \$
13	Les Entreprises Gauthier - mars	6 537.24 \$
14	Ministère du revenu - Ajustement RRQ 2005	988.46 \$
15	Financière Banque Nationale - Regl. 389-97	18 900.16 \$
16	Société canadienne des postes - timbres	293.31 \$
17	Club Richelieu - souper Crabe / 2 cartes	60.00 \$
18	Fondation internationale des cultures à partager - don	25.00 \$
19	Auberge la Grande Voile - cadeau Sylvanne St-Laurent	250.00 \$
20	Corp. Dev. Touristique/ Sculpturales - Sculptures sable	2 500.00 \$
21	URLS - Adhésion 2006-2007	200.00 \$
22	Carrefour de la Littérature - adhésion	25.00 \$
23	Michel Bossé/Line Tétreault - dédommagement	1 168.00 \$
24	Ville de Mont-Joli 1 de 3 transport adapté	6 250.67 \$

TOTAL PAYÉ: 102 387.47 \$

FACTURES À PAYER - Avril

1	Ministère du Revenu - Remises avril	10 175.72 \$
2	Agence des douanes et du Revenu - Remises avril	4 904.34 \$
3	Great West - ass. Coll. Mai	2 335.62 \$
4	Telus - Bibliothèque	27.55 \$
5	Marie-Andrée Jeffrey - déplacement Québec	144.85 \$
6	Fiducie Viau Auto location	114.91 \$
7	A.D.M.Q. - Adhésion Gino Dubé	445.81 \$
8	Fabrique Notre-Dame de la Paix - loyer 2 mois	1 405.86 \$
9	Fournitures et ameublement du Québec - papeterie	64.52 \$
10	Fond de l'information foncière - mutations	18.00 \$
11	Club papetier - papeterie	438.13 \$
12	Journal l'information - avis public	239.03 \$
13	Publications CCH Ltée - Lois sur les compétences mun.	60.94 \$
14	Mallette - dossier G. Ross	3 321.08 \$
15	Roy, Beaulieu, Boudreau, Bélanger - doss. G. Ross	311.78 \$
16	Stéphane Roy- gestion conseil - honoraires doss. G. Ross	1 207.76 \$
17	Impression Nouvel Image - papeterie	267.01 \$
18	Services aux petits animaux - avril	402.59 \$
19	Les Entreprises Gilles Gauthier - contrat ordures avril	6 537.25 \$
20	Gagnon image - réparation enseigne lumineuse Édifice	534.71 \$
21	Chemin de Fer de la Matapédia - traverse 2006	6 229.08 \$
22	M.R.C. de la Mitis - cours d'eau	115.46 \$
23	Quincaillerie Ste-Luce - Luceville	1 227.32 \$
24	Groupe Gaz-o-Bar	1 270.59 \$
25	Garage St-Laurent	337.00 \$
26	Garage Gilles Desrosiers	391.16 \$
27	Garage M. Dechamplain	357.00 \$
28	Publications l'Avantage - offre d'emploi	293.31 \$
29	Buanderie Le Blanchon	129.40 \$
30	Air liquide	19.25 \$
31	Pièces autos du Golfe	92.02 \$
32	Pièces d'auto Rimouski	892.65 \$
33	Pétroles Bilodeau	567.87 \$
34	Phobec industriel	52.74 \$
35	Métalium	40.33 \$
36	Technopneu inc.	300.80 \$
37	Boulevard Chevrolet	29.91 \$
38	Automobile Bouchard	111.76 \$
39	Eugène Huet	184.04 \$
40	Matériaux BGB	296.43 \$
41	L'As du Camion 2000 inc.	1.96 \$
42	Macpek	102.14 \$
43	Gilles Langlois - déneigement cours, patinoire et creusage	843.99 \$
44	Municipalité de St-Donat - déneigement 4 Ouest	920.00 \$
45	Moteur électrique BSL	190.94 \$
46	Le Groupe Réjean Claveau - déglçage	928.83 \$
47	Signalisation de l'est	588.47 \$
48	Biologie aménagement BSL	1 113.76 \$
49	Électriciens Serge Gagnon	377.86 \$
50	Roche Ltée, Groupe-Conseil - pérenité Luceville	2 364.98 \$
51	Entreprises J.E. Goulet	132.51 \$
52	Épicerie C.H. Bernier	18.27 \$
53	Rona Le Rénovateur	55.90 \$
54	Sécurité médic	16.32 \$
55	Sécur-Feu inc. - test hydrostatiques et visuel	187.15 \$
56	Aréo-feu	214.24 \$
57	Adjutor Pelletier - déplacements	23.78 \$
58	MRC de la Matapédia	46.01 \$
59	Ville de Mont-Joli	290.45 \$
60	Pompiers volontaires de Ste-Luce	38.30 \$
61	Jean-Rock Belzile - déplacements	17.22 \$
62	Paul Martineau - déplacements	17.22 \$
63	Marie-Berline Deschênes – déplacements	103.73 \$

64	COMBEQ - Adhésion 2006	253.06 \$
65	Groupe CCL	81.67 \$
66	Mélanie Thériault - déplacements	96.96 \$
67	Jean-Claude Molloy - déplacements	18.04 \$
68	Info média - ordinateur loisirs	355.37 \$
69	Audre-Ann Paquet - Hip-hop	80.00 \$
70	Kim-Alexandra Nadeau - Hip-hop	80.00 \$
71	Poste Canada - Feuillet inscription soccer	111.36 \$
TOTAL À PAYER:		<u>55 566.07 \$</u>

TOTAL DES FACTURES À APPROUVER: 157 953.54 \$

Je certifie par la présente que la municipalité de Sainte-Luce dispose des crédits suffisants pour effectuer le paiement des comptes dus au 30 avril 2006.

Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale adjointe

149-2006

Déboursés

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement des comptes dus au 30 avril 2006.

Adopté

Période de question

150-2006

Dossiers municipaux / répartition aux membres du conseil

Proposé par : Nathalie Bélanger

Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité de procéder à la répartition des dossiers des membres du conseil municipal de Sainte-Luce :

- Comité bibliothèque Pierre Laplante
- Comité d'embellissement -----
- Comité loisirs Michael Ouellet
- Comité urbanisme Hugues Dionne
Pierre Laplante (substitut)
- Comité famille Nathalie Bélanger
- Corporation de développement
touristique Anne A. Racine
- Hygiène du milieu / approvisionnement en eau
et Environnement Hugues Dionne
Pierre Laplante
- Sécurité publique et transport
Immobilisation, machinerie,
immeuble Hugues Dionne
Anne A. Racine

- ° Ressources humaines Pierre Laplante
Nathalie Bélanger
Anne A. Racine (substitut)
- ° OMH Michael Ouellet
- ° Comité culturel Anne A. Racine
- ° Corporation de développement économique Anne A. Racine

Adopté

Acc. Rec. **Déclaration des intérêts des élus**

Le conseil municipal accuse réception des déclarations des intérêts des élus suivants :

Charles Turcotte, conseiller au siège numéro 6
Nathalie Bélanger, conseillère au siège numéro 3

Adopté

151-2006 **Vérification 2005 / prolongation**

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité d'aviser le ministre des Affaires municipales et des Régions que le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 de la municipalité de Sainte-Luce sera déposé en date du 26 juin 2006 pour les travaux suivants qui sont à terminer :

Débiteurs – propriétés destinées à la revente, créance et placements à long terme – projet d'investissement et immobilisations – subventions reportées – créditeurs et frais courus – provision pour contestations d'évaluation – revenus reportés – dette à long terme – avoir des contribuables – stocks – revenus – taux global de taxation – autres actifs à court terme – projet d'investissement.

Adopté

152-2006 **Politique familiale**

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Michael Ouellet

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser Madame Nicole Rondeau à participer au colloque de la Table multisectorielle de la famille du Bas-Saint-Laurent qui se tiendra le 13 mai 2006 à Saint-Jean-de-Dieu. Les coûts d'inscription sont de 10\$. Les frais de transports sont remboursés selon la politique de la municipalité.

Adopté

153-2006 **Règlement des naissances**

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité de verser un montant de 75\$ dans chacun des comptes suivants à la Caisse Populaire Desjardins Ste-Luce-Luceville, et ce, selon le règlement des naissances.

Marianne Rodrigue
Cédric Brochu

Adopté

154-2006

Édith Larrivée / taxe d'égout

Considérant qu' en 2004 la municipalité a procédé au prolongement du réseau d'égout afin de desservir la propriété du 218, route 132 est, lot P44A;

Considérant que selon le règlement numéro 389-97, article 6.1, « Catégories » terrain représente 1 unité de base;

Considérant que chaque unité établi par ce règlement fait l'objet d'une compensation;

Considérant qu' une erreur s'est produite pour les années antérieures et que cette propriété n'a pas été taxée;

Par conséquent il est proposé par : Anne A. Racine
appuyé par : Pierre Laplante

et résolu à l'unanimité d'imposer une taxe d'égout à la propriété du 218, route 132 est, lot P44A appartenant à Madame Edith Larrivée pour l'année 2006, et ce, selon le règlement 389-97.

Adopté

155-2006

Colloque de zone / ADMQ

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et la directrice générale adjointe à participer au colloque annuel de l'ADMQ zone 12 Bas-St-Laurent, mercredi le 7 juin 2006 qui se tient à Saint-Eugène-de-Ladrière. Les frais de transport sont remboursés selon la politique de la municipalité.

Adopté

Pisciculture des Cèdres / reporté

156-2006

Lutte contre l'herbe à poux / responsable

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité de nommer comme responsable du dossier « Lutte à l'herbe à poux » qui verra à la planification et à la coordination des actions, les conseillers suivants :

Hugues Dionne
Pierre Laplante

Adopté

157-2006

Promenade de l'Anse-aux-Coques / autorisation

Proposé par : Michael Ouellet

Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser les personnes suivantes à représenter la municipalité de Sainte-Luce auprès du ministère de la Sécurité publique à Québec, concernant le dossier de la Promenade de l'Anse-aux-Coques. Les frais de repas et de transports seront remboursés selon la politique de la municipalité.

France St-Laurent, mairesse

Pierre Laplante, conseiller

Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale adjointe

Adopté

Acc. réc.

Engagement de crédits au 30 avril 2006

Le conseil municipal accuse réception des engagements de crédits engagés au 30 avril 2006.

Télé communication de l'Est	211.53\$
Canadian Tire	27.59\$
L'Avantage	293.31\$
Car Quest	114.24\$
Telus Mobilité	28.76\$
Transcontinental	561.32\$
Pièces Auto Eugène Huet	184.04\$
Total :	1 420.79\$

158-2006

Ressources humaines

Proposé par : Pierre Laplante

Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité de procéder à la rémunération du directeur général monsieur Gino Dubé, et ce, selon le dossier 1-16.

Adopté

159-2006

Servitech

Proposé par : Michael Ouellet

Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services de Servitech Évaluateurs agréés afin de procéder à une équilibrage pour le dépôt d'un nouveau rôle triennal de septembre 2006. (rôle 2007-2008-2009)

Adopté

Acc. réc.

États des activités financières au 31 mars 2006

Le conseil municipal accuse réception des états des activités financières au 31 mars 2006.

160-2006

Gilbert Garon Bic Inc.

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser Gilbert Garon Bic inc. pour la location du lot P-189, appartenant à la municipalité, à des fins agricoles, soit pour la culture de pommes de terre, et ce, pour l'année 2006, au montant de 425 \$. Un bail de location doit être signé entre les parties et une preuve d'assurance de la part du locataire est demandée.

Adopté

Rapport du directeur des travaux publics / reporté

161-2006

Lignage

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Michael Ouellet

Il est résolu à l'unanimité de demander des soumissions sur invitation concernant le lignage des rues municipales.

Adopté

162-2006

Vente de véhicules usagés

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général monsieur Gino Dubé et le directeur des travaux publics monsieur Bertrand Beaudin à signer pour et au nom de la municipalité à la SAAQ pour le transfert de propriétaires, des plaques et des immatriculations concernant le camion usagé 1 tonne et le Ford Ranger usagé.

Adopté

163-2006

Ressources humaines / travaux publics

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'engagement de monsieur François Bélanger, journalier spécialisé, au service des travaux publics. Une période de probation de 6 mois est exigée. Les conditions salariales sont selon le dossier 1-17.

Adopté

164-2006

29^e conférence régionale de RESEAU environnement

Proposé par : Michael Ouellet
Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser Messieurs Bertrand Beaudin et François Bélanger à participer à la 29^e conférence régionale RESEAU environnement le 18 mai 2006 à Matane. Les frais de transports sont remboursés selon la politique de la municipalité.

Adopté

Acc. réc.

Rapport de l'inspectrice en bâtiment du mois d'avril 2006

Le conseil municipal accuse réception du rapport de l'inspectrice en bâtiment du mois d'avril 2006.

165-2006

Dossier PIA / Julie Leblanc et Jean-René Ross – 68 route du Fleuve Ouest

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de rénovation / construction de la propriété de Julie Leblanc et Jean-René Ross, 68 Route du Fleuve Ouest;

Par conséquent il est proposé par: Pierre Laplante
appuyé par: Nathalie Bélanger

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis de Julie Leblanc et Jean-René Ross (numéro: 2006-05) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

166-2006

Dossier PIA / Gaétan Perreault – 127, route du Fleuve Est

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan d'aménagement paysager de la propriété de Gaétan Perreault, 127, route du Fleuve Est;

Par conséquent il est proposé par: Anne A. Racine
appuyé par: Michael Ouellet

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis de Gaétan Perreault (numéro: 2006-09) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

167-2006

Dossier PIA / Denis Perron – 83-B route du Fleuve Est

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan d'aménagement paysager de la propriété de Denis Perron, 83-B, route du Fleuve Est;

Par conséquent il est proposé par: Nathalie Bélanger
appuyé par: Pierre Laplante

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis de Denis Perron (numéro: 2006-11) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

168-2006

Dossier PIA / Jacques Tremblay – 118 route du Fleuve Ouest

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de rénovation / construction de la propriété de Jacques Tremblay, 118, route du Fleuve Ouest;

Par conséquent il est proposé par: Michael Ouellet
appuyé par: Anne A. Racine

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis de Jacques Tremblay (numéro: 2006-12) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

169-2006

Dossier PIA / Michel Carignan – 3, route du Fleuve Ouest

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de rénovation / construction de la propriété de Michel Carignan, 3 route du Fleuve Ouest;

Par conséquent il est proposé par: Nathalie Bélanger
appuyé par: Pierre Laplante

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis de Michel Carignan (numéro: 2006-13) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

Assemblée publique de consultation / règlement 2006-67 – reporté

Adoption du second projet de règlement 2006-67 – reporté

**Règlement numéro R-2006-68 modifiant
le règlement 346-93 relatif au plan d'urbanisme aux fins de se conformer à la
modification du périmètre d'urbanisation**

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* spécifie que le conseil de toute municipalité mentionnée dans le document adopté en vertu de l'article 53.10 doit, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, adopter tout règlement de concordance (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 58 et suivants);

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté un règlement décrétant un plan d'urbanisme le 7 décembre 1992;

ATTENDU QUE ce plan d'urbanisme est entré en vigueur le 11 janvier 1993;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'accorder une vocation commerciale et industrielle à la partie de territoire nouvellement intégrée au périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été adopté le 7 novembre 2005;

ATTENDU QU' une consultation publique a été tenue le 5 décembre 2005 ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné le 7 novembre 2005;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Michael Ouellet, appuyé par Pierre Laplante, et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement numéro R-2006-68 qui se lit comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro R-2006-68 modifiant le règlement 346-93 relatif au plan d'urbanisme aux fins de se conformer à la modification du périmètre d'urbanisation».

ARTICLE 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Le but du présent règlement est d'attribuer une vocation récréo-touristique à un espace comprenant des parties des lots 60, 62, 63 et 64 ainsi que d'attribuer une vocation commerciale et industrielle à un espace comprenant une partie des lots 65 et 67 du rang I du cadastre de la paroisse de Sainte-Luce, conformément à la modification du périmètre d'urbanisation (règlement RÈG204-2005 de la MRC de La Mitis).

ARTICLE 4 : AJOUT DE L'AFFECTION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

Le quatrième alinéa de la section I du chapitre III est modifié en remplaçant le chiffre « 9 » par « 10 »;

Le paragraphe suivant est ajouté à la suite du paragraphe 9° du quatrième alinéa de la section I du chapitre III :

« 10° commerciale et industrielle

Le texte suivant est ajouté à la suite de la section XXII du chapitre III :

« Section XIII

AFFECTATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

Cette affectation est située en bordure de la Route 298, à proximité de l'échangeur de l'autoroute 20. La situation géographique de ce site s'avère propice à l'accueil d'entreprises commerciales ayant une clientèle régionale ou extra-régionale, telle que les automobilistes de passage. La municipalité désire également orienter l'implantation d'entreprises industrielles légères dans cette partie du territoire. Étant une porte d'entrée du secteur touristique, ce secteur devrait faire l'objet d'une attention particulière quant à l'esthétisme des constructions et des aires d'entreposage. »

ARTICLE 5 : AJOUT D'UNE INDICATION SUR L'AMÉNAGEMENT D'ÉCRANS PROTECTEURS

Le texte suivant est ajouté à la suite de la section XXIII du chapitre III :

« **Section XIV**

ÉCRAN PROTECTEUR

L'aménagement d'un écran protecteur (espace ou construction ayant un effet tampon) est souhaité pour départir les usages commerciaux et industriels sis à proximité de l'échangeur de l'autoroute 20 des usages à caractères résidentiels et récréotouristiques situés dans le village de Sainte-Luce-sur-Mer. »

ARTICLE 6 : AJOUT D'UNE INDICATION RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE NOUVELLES VOIES DE CIRCULATION

Le texte de la section I du chapitre IV est remplacé par le suivant :

« **Section I**

RÉSEAU ROUTIER

Le plan d'affectation du sol ainsi que les plans joints au Programme particulier d'urbanisme indiquent le tracé projeté de voies de circulation. Leur illustration est à titre indicative. Toutefois, tout projet de lotissement devrait respecter la stratégie de desserte des secteurs visés.

Le plan d'affectation du sol détermine trois catégories de voies de circulation, à savoir :

- 1° route nationale (Route 132);
- 2° routes collectrices (Route 298 et chemin du deuxième rang);
- 3° routes locales (autres voies de circulation)»

ARTICLE 7 : MODIFICATION DU PLAN DES AFFECTATIONS DU SOL

Le plan 2c/2 des affectations du sol, faisant partie intégrante du règlement relatif au plan d'urbanisme, est modifié :

- 1° Par l'extension vers l'est, jusqu'à la ligne séparatrice des lots et 58 et 60, de l'aire d'affectation récréo-touristique;
- 2° Par l'ajout d'une aire d'affectation commerciale et industrielle sur une partie des lots 65 et 67;

Les modifications décrites au présent article sont illustrées sur le plan joint au présent règlement à l'annexe 1.

ARTICLE 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi qu'au *Code municipal*.

Adopté

**Règlement numéro R-2006-69
modifiant le règlement de zonage numéro 348-93 aux fins de se
conformer à la modification du périmètre d'urbanisation**

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* spécifie que le conseil de toute municipalité mentionnée dans le document adopté en vertu de l'article 53.10 doit, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, adopter tout règlement de concordance (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 58 et suivants) ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté un règlement de zonage le 4 janvier 1993 et que celui-ci est entré en vigueur conformément à la Loi;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'accorder une vocation commerciale et industrielle à la partie de territoire nouvellement intégrée au périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été adopté le 7 novembre 2005;

ATTENDU QU' une consultation publique a été tenue le 7 novembre 2005 ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné le 7 novembre 2005;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Pierre Laplante, appuyé par Nathalie Bélanger, et résolu à l'unanimité que soit adopté ce projet de règlement numéro R-2006-69 qui se lit comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de «Règlement numéro YY modifiant le règlement de zonage numéro 348-93 aux fins de se conformer à la modification du périmètre d'urbanisation».

ARTICLE 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Le but du présent règlement est de permettre des activités commerciales à caractère récréo-touristique sur une partie des lots 60, 62, 63 et 64 ainsi que des activités commerciales et industrielles sur une partie des lots 65 et 67 du rang I du cadastre de la paroisse de Sainte-Luce, conformément à la modification du périmètre d'urbanisation (règlement RÈG204-2005 de la MRC de La Mitis).

ARTICLE 4 : AJOUT DE DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉCRANS PROTECTEURS

À la suite de l'article 8.8 *Fil de fer barbelé*, est ajouté l'article 8.9 suivant :

« 8.9 **Écrans protecteurs**

L'aménagement d'un écran protecteur est requis :

- 1° lorsque celui-ci est prescrit au plan d'urbanisme;
- 2° lorsque des usages des classes d'usages *Industrie lourde, Entreposage et vente en gros*, ou *Entreprise de construction ou de travaux publics* sont exercés en contiguïté avec la Route 132, la Route 298, une zone résidentielle ou une zone récréo-touristique;

Un écran protecteur doit être aménagé selon l'une des méthodes suivantes :

- 1° **Clôture, muret ou haie et alignement d'arbres** : un écran protecteur doit être composé des éléments suivants :
 - a) une clôture ou un muret opaque à 80 % minimum, d'une hauteur minimum de 1,8 mètre dans la cour arrière et dans les cours latérales, et d'une hauteur minimum d'un (1) mètre et maximum de 1,2 mètre dans la cour avant. Cette clôture ou muret peut être remplacé par une haie dense de cèdres d'une hauteur minimum de 1,2 mètre dans la cour arrière et dans les cours latérales, et d'une hauteur minimum d'un (1) mètre dans la cour avant;
 - b) un alignement d'arbres le long de la clôture, du muret ou de la haie. La distance maximum entre les arbres doit être de sept (7) mètres dans le cas des arbres à haute tige, de six (6) mètres dans le cas d'arbres à demi-tige et de cinq (5) mètres dans le cas d'arbrisseaux. Les arbres à haute tige et à demi-tige doivent avoir un diamètre minimum de 50 mm, mesuré à 150 mm du sol lors de la plantation et les arbrisseaux doivent avoir une hauteur minimum de trois (3) mètres, mesurée au-dessus du sol lors de la plantation.
- 2° **Écran végétal** : en lieu et place de l'aménagement décrit au paragraphe 1° du présent alinéa, l'écran protecteur peut être composé d'un écran végétal d'une profondeur de six (6) mètres et composé des éléments suivants :
 - a) une moyenne d'un arbre par trois (3) mètres linéaires d'écran protecteur. Au moins 30 % de ces arbres doivent être composés de conifères à grand développement. Les arbres à haute tige et à demi-tige doivent avoir un diamètre minimum de 50 mm, mesuré à 150 mm du sol lors de la plantation; les arbrisseaux doivent avoir une hauteur minimum de trois (3) mètres, mesurée au-dessus du sol lors de la plantation et les conifères doivent avoir une hauteur minimum de 1,5 mètre, mesurée au-dessus du sol lors de la plantation;
 - b) une moyenne d'un arbuste par deux (2) mètres linéaires d'écran protecteur.
- 3° **Butte** : en lieu et place de l'aménagement décrit au paragraphe 1° du présent alinéa, l'écran protecteur peut être composé des éléments suivants :
 - a) une butte (remblai) d'une hauteur minimum de 1,5 mètre;

- b) une moyenne d'un arbre par huit (8) mètres linéaires d'écran protecteur. Au moins 30 % de ces arbres doivent être composés de conifères à grand développement. Les arbres à haute tige et à demi-tige doivent avoir un diamètre minimum de 50 mm, mesuré à 150 mm du sol lors de la plantation; les arbrisseaux doivent avoir une hauteur minimum de trois (3) mètres, mesurée au-dessus du sol après la plantation et les conifères doivent avoir une hauteur minimum de 1,5 mètre, mesurée au-dessus du sol après la plantation;
 - c) une moyenne d'un arbuste par quatre (4) mètres linéaires d'écran protecteur.
- 4° **Boisé naturel** : un boisé naturel d'arbres matures est accepté comme écran protecteur, s'il possède une profondeur minimum de dix (10) mètres.

Tous les végétaux requis lors de l'aménagement d'un écran protecteur doivent demeurer vivants ou être remplacés au plus tard la saison végétative suivante. »

ARTICLE 5 : MODIFICATION DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

La grille de spécifications 1/1 faisant partie intégrante du règlement de zonage 348-93 est modifiée en ajoutant les zones 48C et 49C selon les modalités présentées au tableau ci-après :

USAGES DE ZONES groupes et classes d'usages ET DOMINANCES	NUMÉROS	48 C	49 C
HABITATION			
habitation unifamiliale isolée			
habitation unifamiliale jumelée			
habitation unifamiliale en rangée			
habitation bifamiliale isolée			
habitation bifamiliale jumelée			
habitation bifamiliale en rangée			
habitation multifamiliale			
habitation collective			
maison mobile			
chalet			
INDUSTRIEL			
industrie manufacturière lourde			
industrie manufacturière légère			
Industrie artisanale			
PARA-INDUSTRIEL			
entreposage et commerce de gros			
construction et travaux publics			
Entretien et réparation de véhicules			
TRANSPORT, COMMUNICATIONS, SERVICES PUBLICS			
transport			
stationnement			
Infrastructure de communications et de services publics			
COMMERCE			
vente au détail : produits divers			
Vente au détail : produits de l'alimentation			
Vente au détail : automobiles et embarcations			
Poste d'essence			
SERVICES			
Services professionnels et d'affaires			
Services personnels			
Services gouvernementaux			
Service commerciaux			
COMMUNAUTAIRE			
Services communautaires régionaux			
Services communautaires locaux			
LOISIRS			
Loisir intérieur			
Loisir extérieur léger			
Loisir extérieur de grande envergure			
Loisir commercial			
EXPLOITATION PRIMAIRE			
Agriculture			
Foresterie			
extraction			
AUTRE USAGE PERMIS			
USAGE NON PERMIS			
NORMES D'IMPLANTATION			
Hauteur maximum		2	2
Hauteur minimum		1	1
Coefficient d'occupation du sol		0,4	0,4
Coefficient d'emprise au sol		0,3	0,3
Marge de recul avant		10	10
Type d'entreposage extérieur		A	C
Nombre de logements maximum par bâtiment			
RÈGLEMENT SUR LES P.A.E.			

ARTICLE 6 : MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage 2c/2, faisant partie intégrante du règlement de zonage, est modifié :

- 1° Par la création de la zone 48 (C) sur une partie des lots 60, 62, 63 et 64 du rang I du cadastre de la paroisse de Sainte-Luce ; cette nouvelle zone étant retranchée de la zone 2 (A);
- 2° Par la création de la zone 49 (C) sur une partie des lots 65 et 67 du rang I du cadastre de la paroisse de Sainte-Luce; cette nouvelle zone étant retranchée de parties des zones 2 (A) et 42 (C);

Les modifications décrites au présent article sont illustrées sur le plan joint au présent règlement à l'annexe 1.

ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi qu'au *Code municipal*.

Adopté

170-2006

Demande d'assistance financière / Fête nationale

Proposé par : Michael Ouellet

Appuyé par : Hugues Dionne

Il est résolu à l'unanimité que Mélanie Thériault, coordonnatrice des loisirs de la municipalité de Sainte-Luce soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2006.

Adopté

171-2006

Club de Voile Force 5 / location

Proposé par : Anne A. Racine

Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité de procéder à la location du chalet de la plage, « Voile Force 5 » pour l'année 2006, et ce, au montant de 500\$ pour l'année.

Adopté

172-2006

Commission scolaire des Phares / remboursement

Proposé par : Anne A. Racine

Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité de rembourser la Commission scolaire des Phares pour paiement en trop concernant la location du gymnase Gabriel-Nadeau de Sainte-Luce, pour l'année 2004-2005, et ce, au montant de 6 212.05\$.

Adopté

Soumission pour produits d'entretien

Proposé par : Michael Ouellet
Appuyé par : Nathalie Bélanger

Il est résolu à l'unanimité de retenir le plus bas soumissionnaire Roger Pelletier pour l'achat de produits d'entretien pour la municipalité de Sainte-Luce pour 2006, et ce, au montant de 1 562.33\$ taxes incluses.

Adopté

Correspondance

Service météorologique du Canada / présentation du site web CRIACC, phénomènes météorologique extrêmes

Gérald Tremblay, maire de Montréal / 100^e congrès annuel de la GFOA du 7 au 10 mai 2006

Fédération Québécoise des Municipalités :

- Nouvelle entente exclusive sur la gestion de l'eau
- Assemblée générale des membres de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
- Commission itinérante de la FQM, un rapprochement entre le scolaire et le municipal : est-ce possible ?
- Dernière Heure : Budget 2006-2007 : les mesures qui concernent le monde municipal
- Dernière Heure : Commission itinérante sur la desserte policière : annonce de nouveaux critères pour la facturation de la SQ

La Mutuelle des municipalités du Québec :

- Assemblée générale annuelle des membres de La Mutuelle des municipalités du Québec
- Bulletin annuel de la Municipalité de Sainte-Luce
- Communiqué : Utilisation des services professionnels juridiques
- Communiqué : Les visites d'inspection, un premier pas dans le processus de prévention
- FLASH MMQ

MRC de La Mitis / Implantation d'une ligne 230 KV d'Hydro-Québec

Recyc-Québec / 3^e tournée d'information auprès des municipalités sur la gestion des matières résiduelles du 10 mai au 8 juin 2006

La Société Prudent Inc. / Pandémie grippale attendue

Roy Beaulieu Boudreau Bélanger / Bulletin de droit municipal

Automobiles Bouchard et Fils / Service à la clientèle

Offres de services :

- Comité d'étude sur les ressources forestières
- Envirotroit Pluc Inc.
- Dure-Lignes, marquage sur routes

Mini Scribe

Quorum

Marché municipal

Prévention au travail

Neige
Routes & transports
L'Avantage affaires

Période de questions

174-2006

Levée d'assemblée

Proposé par: Anne A.Racine
Appuyé par: Michael Ouellet

Il est résolu à l'unanimité qu'à 21 h 32 la session soit levée.

Adopté

France St-Laurent
Mairesse

Marie-Andrée Jeffrey
Directrice générale adjointe